

QUANTIFICATION ET CARACTÉRISATION DU GISEMENT D'EXCÉDENTS DE CHANTIER (année 2017)

Mayenne

Avec la participation de



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte et le Plan régional de prévention et de gestion des déchets ont fixé des objectifs pour la gestion et la valorisation des excédents de chantier. Ainsi, à l'horizon 2020, **70% en masse des excédents de chantier devront faire l'objet d'une forme de valorisation matière**. L'objet des travaux menés par la CERC avec l'appui de ses partenaires est d'évaluer la situation en Pays de la Loire ainsi que sur les départements en 2017. Ces travaux constitueront **un état des lieux initial** en vue du suivi des indicateurs en lien avec la mise en place prochaine de l'observatoire des déchets porté par le Conseil Régional.

Les données présentées sont issues d'un travail d'enquête mené entre septembre 2018 et janvier 2019 auprès des entreprises de la Construction et des installations amenées à prendre en charge des excédents de chantier. Les travaux ont été encadrés par un comité de pilotage constitué des partenaires de l'étude.

LES CHIFFRES CLÉS

Souvent cité comme le premier producteur de déchets, le secteur du BTP génère en effet chaque année des tonnages considérables de matériaux dans le cadre de ses différentes activités. Ainsi, en Mayenne, **les activités de Travaux Publics, de Démolition et de Bâtiment sont à l'origine d'un gisement total de 589 milliers de tonnes de matériaux** sur l'année 2017, dont **34% ont été réemployés directement sur le chantier même**, et n'ont donc pas pris un statut réglementaire de déchet. Ce constat mérite d'être nuancé par la composition de ce gisement constitué à 92% de matériaux dits inertes.

En 2017, après réemploi, **389 milliers de tonnes de matériaux sont évacués des chantiers** en vue de leur valorisation ou de leur élimination. Le gisement évacué est composé à 87% de matériaux inertes.

64% du gisement d'excédents de chantier pris en charge sur les installations (dont une part importante de DIB en provenance d'autres départements) **a fait l'objet d'une forme de valorisation matière** : réutilisation, préparation en vue du recyclage, valorisation en réaménagement de carrières...

Les carrières constituent un exutoire déterminant du taux de valorisation matière en assurant la prise en charge de 33% des excédents de chantier.

Gisement évacué des chantiers

0,4 MT

sous statut réglementaire déchet

Part des inertes

87%

d'inertes dans le gisement évacué des chantiers

Valorisation matière

64%

du gisement valorisé matière ou préparé à la valorisation matière

dont valorisation en carrière

33%

du gisement valorisé en remise en état des carrières

LE GISEMENT PRODUIT PAR LES ACTIVITÉS BTP

588 milliers de tonnes de matériaux ont été produits dans le cadre des chantiers de construction en Mayenne pour l'année 2017. Tous les matériaux ne constituent pas des excédents de chantier. En effet, **34% des matériaux produits, soit près de 200 milliers de tonnes, ont été réemployés directement sur leur site d'origine** et ne sont pas considérés ici comme relevant du statut réglementaire de déchet. Le réemploi sur site peut être réalisé avec ou sans traitement.

76% de ce gisement total, composé de matériaux réemployés et de matériaux destinés à être évacués du chantier, est produit par les activités de Travaux Publics (terrassement, réseaux, routes, ouvrages d'art...). 14% du gisement est réalisé par les activités de Démolition et 10% par les activités de construction ou d'entretien-rénovation de bâtiments.

En 2017, **389 milliers de tonnes de matériaux ont donc été évacués des chantiers**, prenant un statut de déchet, soit 66% de la production initiale sur chantier. Le gisement d'excédents de chantier en Mayenne représente 5% du gisement estimé sur l'ensemble du territoire régional.

Le gisement d'excédents de chantier est composé à 87% de matériaux dits inertes (qui ne subissent pas de transformations, de dégradations au contact des éléments ou des autres matériaux). **Les terres et les matériaux meubles non pollués (les déblais terreux) constituent 30% du gisement d'inertes et 26% de l'ensemble du gisement d'excédents de chantier, tous matériaux confondus.** Suivent les bétons (27% des inertes), les inertes en mélange (24%), les enrobés (11%), les graves et matériaux non rocheux (GMR ; 8%) et les « briques, tuiles, céramique » (1%).

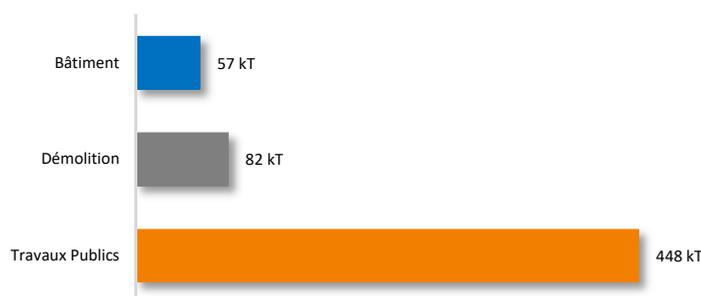
11% du gisement d'excédents de chantier est constitué de déchets industriels banals (DIB), soit des matériaux non inertes et non dangereux : métaux, bois non traité, plâtre, plastiques, déchets verts... Les déchets dangereux représentent 2% des excédents de chantier. Ces matériaux, en faible quantité au regard des tonnages d'inertes, présentent toutefois un enjeu environnemental et/ou sanitaire fort. Terres polluées et amiante constituent les principaux tonnages du gisement de déchets dangereux.

L'activité de Travaux Publics est à l'origine de 76% des inertes évacués des chantiers. Les activités Démolition et Bâtiment réalisent respectivement 18% et 6% du gisement d'excédents de chantier.

24 milliers de tonnes d'excédents de chantier ont été directement orientés vers un nouveau chantier ou vers un projet d'aménagement sans passer par une installation de transit ou de recyclage. Seuls les matériaux inertes ont vocation à être utilisés dans ce cadre. La réutilisation est considérée dans cette synthèse comme une forme de valorisation matière, bien que la réalité de la valorisation ne puisse être assurée dans le cadre de la méthodologie appliquée lors de cette enquête.

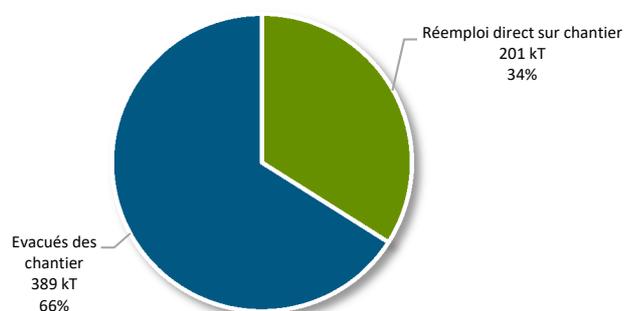
Matériaux produits dans le cadre des chantiers de Construction selon l'activité (gisement avant réemploi)

Source : CERC des Pays de la Loire, données 2017



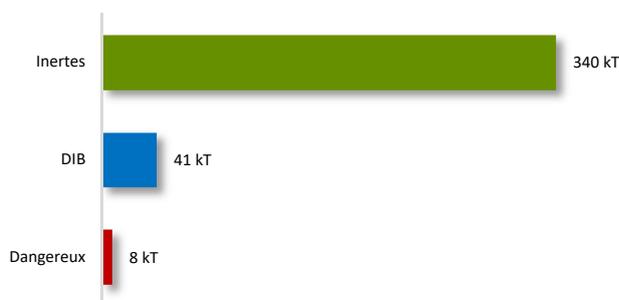
Part du réemploi dans la production de matériaux par les activités Construction

Source : CERC des Pays de la Loire, données 2017



Composition du gisement d'excédents de chantier (matériaux évacués des chantiers)

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017



Composition des excédents de chantier inertes

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017

Matériaux inertes	Travaux Publics	Démolition	Bâtiment	Ensemble
Déblais terreux non pollués	89 kT	8 kT	6 kT	103 kT
Graves et matériaux rocheux	25 kT	<1 kT	<1 kT	26 kT
Enrobé	35 kT	<1 kT	<1 kT	36 kT
Béton	46 kT	37 kT	7 kT	90 kT
Brique, tuile, céramique	<1 kT	1 kT	2 kT	4 kT
Inertes en mélange	64 kT	13 kT	5 kT	82 kT
TOTAL	259 kT	61 kT	20 kT	340 kT

LA PRISE EN CHARGE PAR LES INSTALLATIONS

22 installations (hors déchèteries de collectivité) ont été identifiées en Mayenne sur l'année 2017.

Les installations ont pris en charge 376 milliers de tonnes d'excédents de chantier, dont 58% d'inertes. 46% des matériaux inertes pris en charge par les installations ont été acheminés depuis l'extérieur du département. 37% du flux d'excédents de chantier capté par les installations identifiées est composé de DIB : le territoire contribue largement à la prise en charge des DIB produits sur les autres départements.

Cinq sites captent à eux seul 54% du flux d'excédents de chantier pris en charge sur le département.

Les installations de stockage définitif (ISDI, ISDND) constituent les exutoires les plus sollicités avec 133 milliers de tonnes d'excédents de chantier éliminés sur le territoire. Le site de Changé contribue largement à ce constat en assurant la prise en charge de flux produits à l'extérieur du territoire.

La remise en état des carrières a offert une solution de prise en charge pour 128 milliers de tonnes d'excédents de chantier inertes, soit le deuxième exutoire privilégié après l'élimination par stockage définitif. 34% des excédents de chantier captés par les installations (et 59% des inertes) ont été valorisés dans ce cadre.

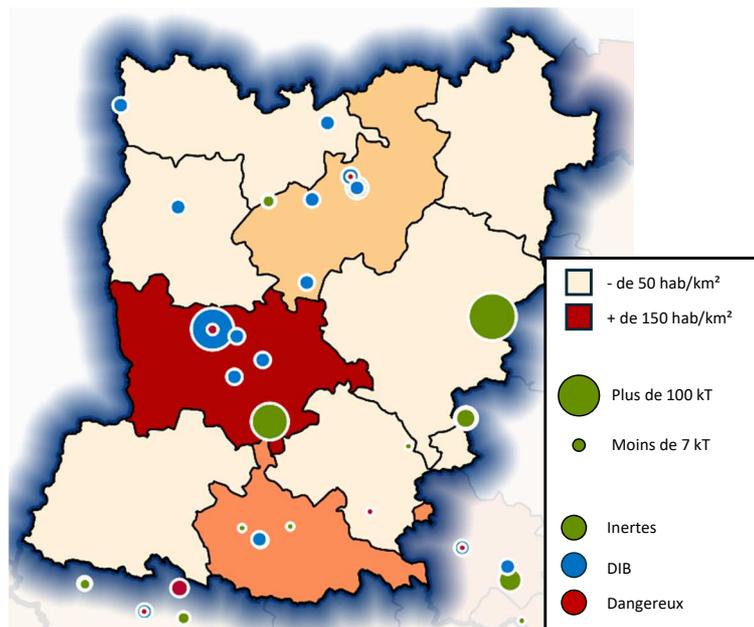
Les plateformes de recyclage des matériaux inertes (pour recyclage ou transit avant réutilisation sur un chantier) ont offert un nouvel usage à 44 milliers de tonnes d'excédents de chantier, soit 12% du gisement d'excédents de chantier captés par les installations et 20% des inertes.

La situation pour la prise en charge des DIB est particulière sur le département. Les installations localisées sur le territoire captent un flux de DIB en provenance des activités du BTP plus important que celui produit sur les chantiers locaux. De ce fait, le tonnage de DIB valorisé matière ou orienté vers une première étape d'un processus de valorisation matière est lui-même supérieur au gisement produits par les entreprises de construction du territoire : 52 milliers de tonnes de DIB valorisés matière contre 41 milliers de tonnes produits par les activités BTP en Mayenne. 38% des DIB pris en charge par les installations ont été orientés vers des filières de valorisation.

Les capacités d'accueil d'excédents de chantier sont excédentaires en Mayenne au regard des besoins existants sur le territoire. Toutefois, ces capacités contribuent largement à la prise en charge de flux en provenance de l'extérieur, que ce soit pour les DIB, avec la présence du site de Changé ou pour les inertes, avec la présence d'un site limitrophe à la Sarthe qui assure la prise en charge d'un flux d'inertes en provenance de la métropole mancelle.

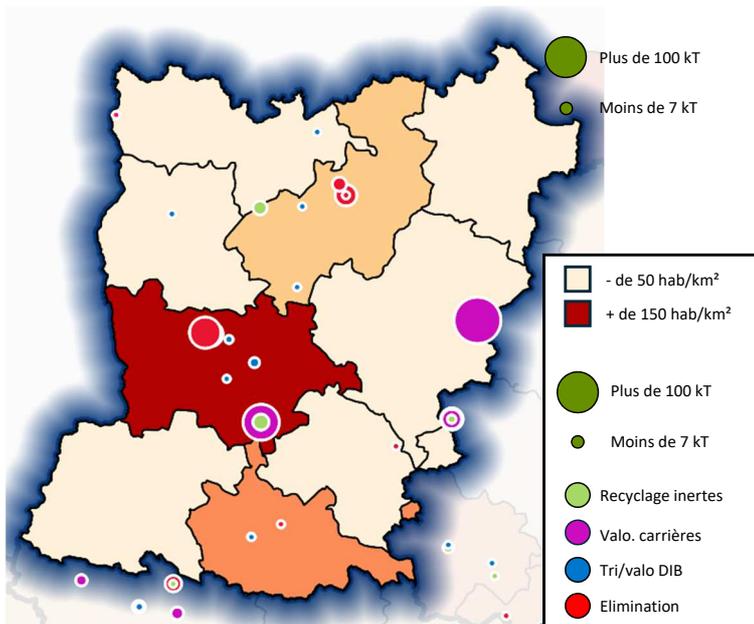
Carte des installations identifiées en Mayenne selon les matériaux pris en charge

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017



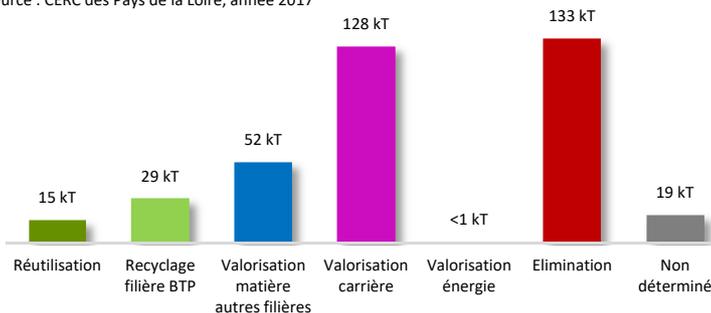
Carte des installations identifiées en Mayenne selon l'usage donné aux matériaux

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017



Usage donné aux excédents de chantier pris en charge sur les installations

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017



SYNTHÈSE ET INDICATEURS DE VALORISATION

Les entreprises ont produit un gisement de 589 milliers de tonnes dans le cadre des chantiers de construction en Mayenne pour l'année 2017. Le réemploi direct des matériaux sur le chantier même de production a permis d'éviter 201 kT d'excédents de chantier, soit 34% de la production initiale. Le gisement d'excédents de chantier (évacués des chantiers) s'élève donc à 389 kT, tous matériaux confondus.

La réutilisation sur un autre chantier (sans passage sur une installation) a offert une solution pour 24 kT d'excédents. Le solde entre les gisements accueillis et les gisements non tracés (flux vers les autres départements ou pris en charge sur des installations non identifiées) est de 13 kT à destination des installations locales. 376 milliers de tonnes d'excédents de chantier ont été pris en charge sur les installations identifiées en Mayenne. La valorisation matière et énergie a contribué à donner un usage à 60% des matériaux accueillis par ces installations.

Globalement, le réemploi, la réutilisation, le recyclage des matériaux et toutes les formes de valorisation matière (y compris la valorisation des matériaux dans le cadre de la remise en état des carrières autorisées) ont offert une solution pour 76% des matériaux produits dans le cadre des chantiers de construction en Sarthe. Ce taux correspond à la performance de la filière et diffère du taux de valorisation qui ne comptabilise que les formes de valorisation matière des excédents de chantier (donc hors réemploi direct sur site).

35% des excédents de chantier pris en charge par les installations ont été destinés à l'élimination, notamment via les installations de stockage des déchets (ISDI pour les inertes, ISDND pour les DIB...). La solution de l'élimination des excédents de chantier se situe à un niveau supérieur à la moyenne régionale.

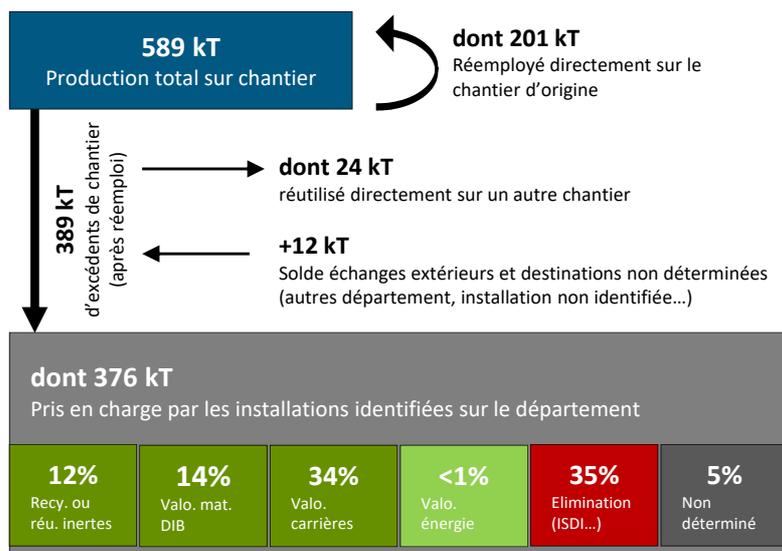
64% des excédents de chantier comptabilisés sur le département (après réemploi direct sur site) ont bénéficié d'une forme de valorisation matière. Un niveau inférieur à celui attendu pour l'année 2020 qui s'explique en partie par un recours à l'élimination plus important que la moyenne régionale d'une part, et par la prise en charge de flux en provenance de l'extérieur d'autre part.

Le niveau de valorisation des DIB produits par l'activité BTP en Mayenne est difficile à évaluer, étant donné l'importance des flux en provenance de l'extérieur. Toutefois, 38% des DIB issus d'activité BTP et pris en charge sur les installations du territoire sont orientés vers une première étape d'un processus de valorisation matière.

La remise en état des carrières autorisées (remblaiement de la carrière, remise en état des abords...) contribue à la prise en charge de 33% du gisement d'excédents de chantier en 2017 : une contribution importante au taux de valorisation, mais un niveau inférieur à la moyenne régionale.

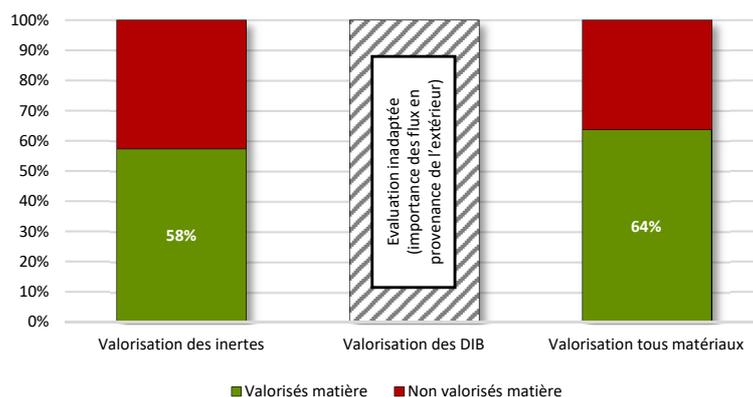
Schéma des flux d'excédents de chantier en Mayenne

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017



Taux de valorisation des excédents de chantier

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017



Construction du taux de valorisation

Source : CERC des Pays de la Loire, année 2017

